ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant Complément au Procès-Verbal de Réception par Type n° RT 11 864 du 7 octobre 2004)

Je soussigné, IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, représentant dûment accrédité du constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort des usines équipé :

a)	D'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400", et d'un ralentisseur par compression (sans incidence sur poids) (Voir point 7.9 de la notice descriptive - Freinage)	Oui / ~~Non~~ *
b)	D'un ralentisseur combiné et hydraulique (sans incidence sur poids) (Voir point 7.9 de la notice descriptive -Freinage)	~~Oui~~ / Non *
c)	D'un limiteur de vitesse intégré au calculateur moteur (Voir point 4.5.1 de la notice descriptive - Transmission du Mouvement)	100 km/h
d)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR) (Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage)	Oui
e)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (Voir point 7.2.1. de la notice descriptive - Freinage)	Oui
f)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants) (Voir point 8.5.4 de la notice descriptive - Carrosserie)	Oui
g)	Le véhicule est équipé de ceintures de sécurité	Oui
h)	De sièges permettant l'application de la règle des « trois pour deux » (cas de transport d'enfants)	Non
i)	Le véhicule est équipé d'une rotonde (voir nota 2)	~~Oui~~ / Non *
j)	Le véhicule est équipé de table de jeux (voir nota 2)	~~Oui~~ / Non *
k)	Nombre de places assises dans le véhicule livré (y compris celle du conducteur): (1)	62

NOTA 1 : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413.10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute, (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage), aux dispositions de la directive 88/77 * 2001/27A (EURO 3) et aux dispositions du règlement 13R09 (complément 4) relatif au freinage.

NOTA 2 : Le véhicule équipé de tables de jeux ne faisant pas partie de la rotonde n'admet pas de passagers debout

*Rayer la (les) mention(s) inutile(s). — (1) à compléter

Fait à LYON, le : 26 AVR 2007

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1)	Marque		IRISBUS
(D.2)	Type Variante Version	Type:	C61076
		Variante:	/
		Version:	6A
(D.3)	Dénomination commerciale		AXER

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) : VNEC61076M0123666

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 19 000
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 19 000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): 21 500 ~~maximum~~
(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2) : 11775
(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 11700
(J) Catégorie internationale : **M3**
(J.1) Genre national : **T.C.P.**
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **CAR**
(K) Numéro de la réception par type : RT 11 864
(P.1) Cylindrée (cm³): 7790
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : ~~228~~ ou 259 (1)
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 21
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **64** véhicule à nombre de places variable
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : (2) 85,5
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1) 1 540
(V.7) CO_2 : /
(V.9) Classe environnementale : 8877*0127A

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir note);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

Fait à, Le 26 AVR. 2007

(1) Rayer la mention inutile - (2) A compléter

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : -D'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.